

23 juil 2021 -19:45

Appartient à [Conseil des ministres du 23 juillet 2021](#)

Fixation du budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global pour le Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Par arrêté royal du 30 décembre 2020, le budget global de l'année 2021 avait été fixé à 9.483.240.295 euros.

Plusieurs mesures ont cependant été prises dans le cadre du projet qui nécessitent une adaptation du budget global initial :

- pour le soutien de la santé mentale dans les hôpitaux en cette période de crise sanitaire, un budget de 46.073.000 euros est transféré de l'INAMI vers le budget des moyens financiers des hôpitaux, d'une part pour le renforcement rapide de l'accessibilité et d'autre part, pour le renforcement de la capacité clinique
- le budget total de 22.000.000 euros pour les équipes mobiles « Preparedness first line » (HOST), est rapporté à 13.750.000 euros étant donné que le projet va être mis en œuvre sur plusieurs années

Le budget global recalculé pour 2021 s'élève donc à 9.472.970.059 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 décembre 2020 fixant, pour l'exercice 2021, le budget global pour le Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be